



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 029

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

Nomenclature @CTES : Commande publique – Délégation de service public

DOMAINE ET PATRIMOINE

REGIE INTERESSEE DU SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL: CHOIX DU DELEGATAIRE

- Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques codifiée sous les articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et l'article L. 1121-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération municipale 2025-139 du 11/09/25 relative au lancement d'une procédure de consultation par la voie simplifiée pour une régie intéressée pour la gestion du camping pour 2026, 2027 et 2028 ;
- Considérant que la régie intéressée est une forme de délégation de service public ;
- Considérant la candidature retenue pour le contrat susmentionné ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 20
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat pour la régie intéressée du Camping municipal « La Cascade » aux conditions suivantes :
 - Bénéficiaire : François SINGER
 - Durée : 1 année estivale renouvelable 2 années estivales supplémentaires (soit de 2026 à la période estivale 2028) ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 089-218904183-20260209-DL26_029-DE

- Montant : 27 000 € net par saison. Par ailleurs, le régisseur intéressé intéressement de 30% du chiffre d'affaires hors taxe, hors taxe de séjour, dès lors qu'il excédera 50 000 € HT (cinquante mille) au cours de chaque saison estivale.
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document en lien avec cette régie intéressée ainsi que tout avenant à ce contrat selon les besoins du camping municipal.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre